



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil municipal :
le 08/12/2023

Publication :
le 20/12/2023

Délibération n° D-2023-429

Adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) commun entre la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Centre Communal d'Action Sociale

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

Direction de la Commande Publique et Logistique

Adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) commun entre la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L.2111-1 du Code de la commande publique, entré en vigueur le 1er avril 2019 : « la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant tout appel à la concurrence, en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale » ;

Vu l'article 13 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire, qui rend obligatoire l'adoption et la publication d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables, pour les collectivités territoriales et leurs groupements, lorsque le montant total annuel des achats est supérieur à 100 millions d'euros HT ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, qui élargit ce schéma à la promotion des achats écologiquement responsables ;

Vu la loi climat et résilience n°2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, qui inclut plusieurs mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique et abaisse à 50 millions d'euros le montant annuel des achats déclenchant l'obligation d'adoption d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables via le décret n°2022-767 du 2 mai 2022 ;

Vu la troisième édition du Plan National des Achats Durables (PNAD) 2022-2025, qui fixe deux objectifs principaux auprès des acheteurs publics d'ici 2025 :

- intégrer au moins une considération environnementale dans 100 % des contrats de la commande publique ;
- intégrer au moins une considération sociale dans 30 % des contrats de la commande publique.

Considérant que la commande publique est reconnue comme constituant un levier important du développement durable, les achats de la Ville de Niort représentant environ 35 M€, dont une grande partie irrigue l'économie régionale ;

Considérant que l'ensemble des démarches de développement durable portées sur le territoire (Niort durable 2030, le Plan Climat Air Energie, le label « Territoire Engagé », le Programme Alimentaire Territorial...) impacte déjà très fortement notre commande publique ;

La Ville de Niort, dans un souci de cohérence territoriale, et en association avec la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, a élaboré un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) pour la période 2024-2028, en concertation avec ses différentes directions et en associant des représentants du tissu économique local.

Ce document cadre permettra de conduire le changement de manière pérenne et structurée dans les pratiques d'achat en emportant avec les entreprises et toutes les parties prenantes du territoire.

Il constitue la feuille de route en matière d'achats durables pour les cinq années à venir et à vocation à être mis en œuvre par l'ensemble des services acheteurs de la Ville de Niort dans l'optique :

- d'améliorer les processus d'achat vers une commande publique plus vertueuse ;
- d'être un vecteur de développement économique territorial ;

- d'accompagner les autres politiques publiques en capitalisant l'expérience et la pratique de la Ville de Niort et de l'Agglomération du Niortais.

Le SPASER est construit sur 4 axes, déclinés en 12 objectifs stratégiques et 31 objectifs spécifiques, associés à des indicateurs de suivi annuel :

- AXE 1 : S'engager dans des achats écologiquement responsables ;
- AXE 2 : Développer les dimensions sociales et éthiques des achats ;
- AXE 3 : Contribuer au développement d'une économie responsable à l'échelle locale ;
- AXE 4 : Construire une gouvernance favorisant l'efficacité, la sobriété et l'amélioration continue.

Il fera l'objet d'un suivi continu et d'une publication, tous les deux ans, des indicateurs chiffrés définis afin d'évaluer les progrès réalisés par la Ville de Niort, en matière d'intégration du développement durable dans la commande publique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et du Centre Communal d'Action Sociale pour la période 2024-2028.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Jérôme BALOGÉ

SPASER

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

2024 - 2028



niort agglo
Agglomération du Niortais



EDITO

La Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et son CCAS font partie des collectivités pionnières, qui se sont très tôt investies dans une démarche de développement durable. Elles demeurent résolument engagées dans la durée à travers des politiques publiques volontaristes et ambitieuses en mobilisant l'ensemble des leviers d'action publique au service de la transformation de notre territoire niortais.

L'achat public constitue incontestablement un de ces leviers.

Avec plus de 70 millions d'euros d'achats publics annuels, Niort Agglo et la ville de Niort disposent d'un outil important pour agir. Les orientations que nous souhaitons donner à la commande publique font écho aux ambitions des politiques publiques que nous menons.

C'est pourquoi nous souhaitons structurer et guider nos achats par l'adoption d'un SPASER : Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables.

Le SPASER est une traduction par l'acte d'achat des actions inscrites dans les autres documents et schémas de référence déjà existants tels que Niort durable 2030, le PCAET, le schéma de développement durable, les actions d'accompagnement des entreprises du territoire. Il contribuera à en améliorer les performances sans s'ajouter à l'existant.

Outil évolutif, mesurable et partagé car voté et publié, le SPASER est un document qui s'adaptera aux évolutions de la commande publique.

Grâce à la mise en place de ce dispositif, c'est toute notre politique d'achat qui s'inscrit désormais dans une démarche de durabilité et de sobriété, tout en ayant un impact écologique, économique et social concret et bénéfique pour tous.

Sa réussite nécessitera l'implication de chacun pour permettre au développement durable d'être au cœur des achats publics de notre territoire.



Boisson Claude

Vice-président délégué à la commande publique à Niort Agglo



Lefèvre Gérard

Conseiller municipal délégué à la commande publique à la Ville de Niort



Videau Nicolas

Vice-président du CCAS

SOMMAIRE

P.6

AXE 1

S'engager dans des achats écologiquement responsables

Objectif stratégique 1 page 8

Réduire la production de déchets et promouvoir l'économie des ressources par la sobriété des achats

Objectif stratégique 2 page 10

Avoir une démarche active de réduction de l'impact des achats sur le changement climatique et adapter les besoins aux conséquences du changement climatique

Objectif stratégique 3 page 12

Avoir une démarche active dans la préservation de la biodiversité locale et de la santé des habitants du territoire

P.14

AXE 2

Développer les dimensions sociales et éthiques des achats

Objectif stratégique 1 page 16

Favoriser l'insertion par l'activité économique des publics les plus éloignés du marché de l'emploi

Objectif stratégique 2 page 18

Définir une politique d'achat juste et exemplaire en matière de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes / hommes

Objectif stratégique 3 page 20

S'engager à augmenter les achats solidaires et éthiques

P.22

AXE 3

Contribuer au développement d'une économie responsable à l'échelle locale

Objectif stratégique 1 page 24

Faciliter l'accès des entreprises locales et vertueuses à la commande publique

Objectif stratégique 2 page 26

Proposer des dispositifs permettant de stimuler l'innovation afin de développer des partenariats locaux

Objectif stratégique 3 page 27

Développer une relation partenariale de travail avec les opérateurs économiques dans un souci d'amélioration continue réciproque

P.28

AXE 4

Construire une gouvernance favorisant l'efficacité, la sobriété et l'amélioration continue

Objectif stratégique 1 page 30

Systématiser la réflexion achat responsable et fédérer la communauté des acheteurs publics

Objectif stratégique 2 page 32

Promouvoir l'achat responsable auprès des partenaires externes

Objectif stratégique 3 page 33

Développer les contributions de la fonction achat pour améliorer la performance qualitative et financière des marchés

SPASER 2024 - 2028

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

L'article 13 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 modifiée relative à l'économie sociale et solidaire a instauré, afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, l'obligation d'adopter et de publier un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Cette disposition a été codifiée à l'article L. 2111-3 du code de la commande publique.

Sont soumis à cette obligation les collectivités territoriales et leurs groupements lorsque le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros HT.

Cette obligation a pour objet d'encourager les plus grandes collectivités territoriales à inscrire leur politique d'achat dans une démarche plus responsable, et de contribuer aux objectifs du PNAD 2022-2025 (Plan national d'action pour l'achat public durable).

La commande publique est reconnue comme un levier pour le développement durable. Dans un contexte économique tendu et face aux enjeux sociétaux et environnementaux, il est nécessaire de formaliser l'engagement de la collectivité en matière d'achat responsables.

Le Ministère de la transition écologique définit un **achat public responsable** comme :

- Intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique.
- Prenant en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat.
- Permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources.

- Intégrant toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

La Communauté d'Agglomération du Niortais dépasse ce montant annuel de 50 millions d'euros HT et doit donc adopter un SPASER.

La Ville de Niort, bien qu'en dessous de ce seuil, en application du plan d'action de Niort Durable 2030, a également choisi de se doter d'un SPASER, afin d'affirmer ses ambitions en matière de développement durable.

C'est dans ce contexte que la Communauté d'Agglomération du Niortais, la ville de Niort et son CCAS ont construit ensemble leur politique d'achats responsables 2024- 2028 avec un SPASER commun, document **stratégique** d'achat public durable permettant de **fixer des orientations fortes** pour les services acheteurs en matière d'**économie** et d'**écologie responsables** et de **responsabilité sociale**.



VOUS AVEZ DIT SPASER ?

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

STRATÉGIE

SPASER

=

Document **stratégique d'achat public** qui **fixe, en amont** des achats, les **orientations fortes des élus** en matières :

- d'économie responsable
- d'écologie responsable
- de responsabilité sociale

OBJECTIFS

SPASER

=

Il permet de se donner des **objectifs chiffrés** en matière de commande publique responsable

FINALITÉ

SPASER

=

Il est donc un moyen efficace de prévoir, préparer et réussir l'intégration des aspects **sociaux** et **environnementaux** dans les achats publics

Le SPASER rassemble l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre pour contribuer à atteindre les objectifs d'une commande publique exemplaire, responsable et plus durable, répondant aux défis écologiques, sociétaux et économiques du territoire.

Il est constitué de 4 axes fondamentaux :

AXE 1

S'engager dans des achats écologiquement responsables

AXE 2

Développer les dimensions sociales et éthiques des achats

AXE 3

Contribuer au développement d'une économie responsable à l'échelle locale

AXE 4

Construire une gouvernance favorisant l'efficacité, la sobriété et l'amélioration continue

S'ENGAGER DANS DES ACHATS ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

AXE 1

CE QUI EST DÉJÀ RÉALISÉ

ROULER LE PLUS PROPRESMENT POSSIBLE

La ville de Niort poursuit son plan de renouvellement des véhicules par des véhicules à faible émission de CO2. Aujourd'hui la flotte se compose de :

7 VOITURES ÉLECTRIQUES
OU HYBRIDES 5 PLACES
pour les trajets divers
et longues distances

13 PETITS VÉHICULES
UTILITAIRES ÉLECTRIQUES
utilisés par les services

23 VÉLOS
ÉLECTRIQUES
très utilisés
pour tout type
de déplacement

Propreté Urbaine et des Espaces Verts pour leurs petites interventions (ex : Centre-Ville, parcs, ronds-points, voie étroite...)

Du côté de Niort Agglo, dans le cadre de la conversion énergétique de la flotte de bus : Achat de 10 véhicules BioGNV et inauguration en mai 2023 de la 1^{ère} tranche de la station bioGNV.



LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Le schéma directeur des infrastructures cyclables a été adopté en mars 2023.

Niort Agglo est lauréate de l'appel à projets « Fonds mobilités actives 2020 », pour le projet de création d'aménagements cyclables entre Magné / Bessines et Niort-Noron, le long de l'avenue de Sevreau et de l'avenue de La Rochelle.

LES PLANTATIONS

Niort Agglo soutient les plantations sur son territoire. Aussi, une des actions du PCAET est de planter d'ici 2030 un arbre par habitant soit 125 000 arbres.

La végétalisation des ZAE

Niort Agglo a la compétence de gestion des zones d'activités économiques (ZAE), en raison de leur intérêt communautaire. De manière à lutter contre le phénomène des îlots de chaleur et mieux commercialiser les parcelles des ZAE, il est important de végétaliser les surfaces.

Aussi, le PCAET consacre une action en faveur de l'aménagement des ZAE, en tenant compte de l'albédo et de la végétalisation des aménagements.

LE SPASER S'INSCRIT DANS LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CAN ET DE LA VILLE DE NIORT

- Anticiper, accompagner et atténuer les conséquences de la crise énergétique
- Accélérer et planifier la transition énergétique
- Adapter l'offre de mobilité et faciliter le recours aux mobilités douces
- Veiller sur la ressource en eau et la préserver
- Développer l'alimentation durable sur le territoire
- Soutenir et valoriser le monde agricole dans sa diversité



En lien avec les objectifs de développement durable

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'AXE 1 DU SPASER

1

Réduire la production de déchets et promouvoir l'économie des ressources par la sobriété des achats

2

Avoir une démarche active de réduction de son impact sur le changement climatique et adapter ses besoins aux conséquences du changement climatique

3

Avoir une démarche active dans la préservation de la biodiversité locale et la santé des habitants du territoire

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- ↓
- ↓
- ↓
- Développer des moyens de prise en compte de l'économie circulaire dans la définition des besoins et le choix des titulaires
- Lutter contre les risques climatiques
- Construire une alimentation durable et locale
- Agir pour des travaux « durables »
- Agir sur les flottes de véhicules et engins
- Préserver la santé
- Poursuivre la transition énergétique des équipements en favorisant les équipements économes en énergie
- Protéger et redévelopper la biodiversité locale
- Préserver la ressource en eau

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE DES RESSOURCES PAR LA SOBRIÉTÉ DES ACHATS

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE

L'économie circulaire propose un changement de paradigme d'achat : passer d'une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) à une économie circulaire fondée sur l'écoconception, l'économie de la fonctionnalité, le développement du réemploi et du recyclage de la matière.

Cette économie circulaire ne pourra se développer que si en parallèle de ces changements de pratique de consommation « immédiate », les projets de longs termes (équipements et construction) l'intègrent également dans leur conception en passant par leur construction puis leur fonctionnement et leur fin de vie.

ENJEUX

Passer d'une logique de gestion de déchets à une logique de gestion de ressources prenant en compte le respect de l'environnement et la préservation de la santé.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Développer des moyens de prise en compte de l'économie circulaire dans la définition des besoins et le choix des titulaires
2. Agir pour des travaux « durables »



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1

DÉVELOPPER DES MOYENS DE PRISE EN COMPTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LA DÉFINITION DES BESOINS ET LE CHOIX DES TITULAIRES

ACTION 1 : Proposer aux acheteurs des outils leur permettant d'intégrer une notion de réparabilité dans les choix d'achat des produits

ACTION 2 : Prendre en compte dans les critères le taux de matières recyclées dans les produits achetés

ACTION 3 : Prendre en compte le devenir des produits en fin de vie = recyclage, valorisation...

ACTION 4 : Créer des marchés ou des lots réservés aux produits d'occasion ou issus du réemploi/recyclage permettant le développement de filières locales

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2

AGIR POUR LES TRAVAUX DURABLES

ACTION 1 : Intégrer systématiquement dans les CCTP travaux une clause de « chantier durable » : récupération de matériaux et matériels avant démantèlement (diagnostic ressources PEMD), réduction et valorisation des déchets lors des constructions, réduction des nuisances sonores, des nuisances sur la qualité de l'air...

ACTION 2 : Ouvrir les cahiers des charges techniques et les réponses possibles à l'utilisation de matériaux écoresponsables = matériaux recyclés, biosourcés, éthiques, écocertifiés...



AVOIR UNE DÉMARCHE ACTIVE DE RÉDUCTION DE L'IMPACT DES ACHATS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LES BESOINS AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE

Le changement climatique est en cours. À son niveau notre collectivité peut agir pour ne pas aggraver la situation, tout en diminuant les risques liés à ce changement climatique. Cela passe par des achats moins impactants sur les émissions de GES et des choix d'achat anticipant les évolutions climatiques à venir.

ENJEUX

Prendre en compte l'enjeu de la sécurité et santé des habitants du territoire face au changement climatique et risques de pénuries d'eau ainsi que l'enjeu financier induit par ces nécessaires adaptations.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Lutter contre les risques climatiques
2. Agir sur les flottes de véhicules et engins
3. Poursuivre la transition énergétique des équipements en favorisant les équipements économes en énergie
4. Préserver la ressource en eau



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1

LUTTER CONTRE LES RISQUES CLIMATIQUES

ACTION 1 : Intégrer des spécifications/ clauses techniques dans les cahiers des charges pour réduire les îlots de chaleur

ACTION 2 : Intégrer des spécifications/clauses techniques dans les cahiers des charges d'aménagement permettant le retour de l'eau dans les sols et facilitant l'écoulement des eaux pluviales.

ACTION 3 : Intégrer des spécifications/clauses techniques dans les cahiers des charges d'aménagement permettant d'inciter les modes de déplacement doux, les transports en commun et l'utilisation de véhicules à faible émission de GES.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2

AGIR SUR LES FLOTTES DE VÉHICULES ET ENJINS

ACTION 1 : Intégrer des clauses environnementales dans les cahiers des charges pour l'achat d'engins, véhicules spéciaux et consommables associés.

ACTION 2 : Proposer un critère « logistique/déplacement durable » dans l'analyse des marchés qui impliquent l'utilisation récurrente de véhicules de tout type

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3

POUR SUIVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS EN FAVORISANT LES ÉQUIPEMENTS ÉCONOMES EN ÉNERGIE

ACTION 1 : Intégrer un critère sur la sobriété énergétique dans la valeur technique d'un projet à tous les stades de ce projet : chantier, fonctionnement, maintenance.

ACTION 2 : Permettre des variantes sur l'énergie utilisée pour le fonctionnement d'une construction.

ACTION 3 : Étudier systématiquement le recours à une production d'énergie renouvelable dans les marchés de construction ou de rénovation.

ACTION 4 : Contribuer à l'émergence de filières de production d'énergie locale verte en développant les appels à expérimentation et autres propositions innovantes (filière hydrogène, méthanisation...).

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

ACTION 1 : Intégrer des clauses environnementales de préservation des écosystèmes lors de l'achat de produits ou de prestations d'entretien impactant le cycle de l'eau (entretien de bâtiments, de voiries, d'espaces verts).

ACTION 2 : Développer des formes de marchés faisant appel à l'innovation dans le traitement ou l'utilisation de l'eau.

ACTION 3 : Développer la plantation d'espèces à faible demande hydrique tout en respectant la biodiversité locale dans les lots paysagers des aménagements urbains.

ACTION 4 : Étudier systématiquement la réutilisation des eaux de pluie de toitures, pour des usages autorisés dans les projets de construction et d'espace public.



AVOIR UNE DÉMARCHE ACTIVE DANS LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ LOCALE ET DE LA SANTÉ DES HABITANTS DU TERRITOIRE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE

Diminuer l'impact de nos achats passe aussi par une prise en compte de la biodiversité locale et de la santé des habitants du territoire. La biodiversité et les milieux naturels de notre territoire sont variés mais fragiles. Le fonctionnement de nos collectivités ainsi que les constructions et aménagements que nous réalisons au bénéfice des habitants impactent les équilibres naturels et la santé des usagers. Nous devons donc être attentifs dans nos choix d'achat et en faire une opportunité pour asseoir des filières économiques contribuant à cet effort collectif.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1

CONSTRUIRE UNE ALIMENTATION DURABLE ET LOCALE

ACTION 1 : Inciter au développement de produits bio et locaux en insérant des critères privilégiant les circuits courts et les aliments bio dans les marchés de restauration collective.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2

PRÉSERVER LA SANTÉ

ACTION 1 : Réduire l'exposition des usagers aux perturbateurs endocriniens dans la restauration collective en interdisant l'usage de matériels en comportant.

ACTION 2 : Intégrer des critères de choix éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens et les produits nocifs à la santé dans les marchés de fournitures et services.

ACTION 3 : Garantir un air sain pour les usagers et les employés dans les locaux en déployant des exigences sur les matériaux utilisés dans les marchés de construction et d'équipements.

ACTION 4 : Prendre en compte le caractère ergonomique des matériels dans les critères techniques afin de réduire les risques musculosquelettiques pour les utilisateurs.

ENJEUX

Prendre en compte l'enjeu de la santé des habitants du territoire en préservant le milieu naturel, la diversité de l'alimentation et en diminuant les risques sur la santé lors de nos achats.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Construire une alimentation durable et locale
2. Préserver la santé
3. Protéger et redévelopper la biodiversité locale





OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3

PROTÉGER ET REDÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ LOCALE

ACTION 1 : Proposer un cadre de référence prenant en compte la préservation de la biodiversité locale dans les projets d'aménagements urbains, d'entretien des espaces publics et de construction.

ACTION 2 : Systématiser la réalisation d'un inventaire faunistique et floristique en amont de tout programme de construction/ aménagement.

DÉVELOPPER LES DIMENSIONS SOCIALES ET ÉTHIQUES DES ACHATS

AXE 2

CE QUI EST DÉJÀ RÉALISÉ

LES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

La ville de Niort et Niort Agglo développent depuis de nombreuses années des actions pour mettre à profit la commande publique pour favoriser le retour à l'emploi des publics en difficultés.

Le Guichet unique clause d'insertion de Niort Agglo se positionne aux côtés des donneurs d'ordre impliqués sur le territoire et permet d'optimiser l'action publique en faisant le lien entre commande publique, emploi et lutte contre les exclusions.

- Il apporte une assistance technique aux donneurs d'ordre dans l'intégration et le suivi des clauses sociales.
- Il assiste les entreprises attributaires d'un marché avec clause sociale à réaliser ses engagements.
- Il facilite la mise en relation des candidats avec les acteurs économiques du territoire et coordonne l'action des différents partenaires

En 2022 :



43 400

HEURES D'INSERTION ont été réalisées, soit l'équivalent de la création de 27 Equivalent Temps Plein.



186

PERSONNES RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS D'INSERTION ont bénéficié de missions



92

ENTREPRISES SE SONT IMPLIQUÉES DANS LE DISPOSITIF

dont 58% d'entre elles sont implantées localement



LE SPASER S'INSCRIT DANS LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CAN ET DE LA VILLE DE NIORT

→ Prévenir l'émergence de nouvelles formes de précarité

→ Soutenir le maintien et le développement des petits commerces et commerçants indépendants



En lien avec les objectifs de développement durable

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'AXE 2 DU SPASER

1

Favoriser l'insertion par l'activité économique des publics les plus éloignés du marché de l'emploi

2

Définir une politique d'achat juste et exemplaire en matière de lutte contre les discriminations et d'égalité Femme / Homme

3

S'engager à augmenter les achats solidaires et éthiques

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

→ Faire connaître et rassurer les acheteurs sur la démarche de clause d'insertion

→ Poursuivre l'accompagnement de la démarche d'insertion sur toutes les étapes du processus achat : guichet unique d'insertion

→ Identifier et flécher des marchés réservés ou accessibles à l'insertion ou au secteur adapté

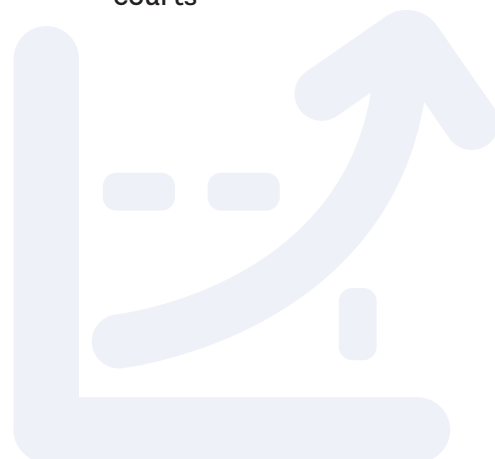
→ Afficher l'engagement et la volonté de la commande publique en faveur de l'égalité Femme / Homme

→ Afficher les engagements et les attentes de la commande publique en faveur de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations

→ Donner la chance aux étudiants et jeunes diplômés de bénéficier d'une 1^{ère} expérience professionnelle valorisante

→ Soutenir l'économie sociale et solidaire

→ Privilégier les produits issus de filières équitables et de circuits courts



FAVORISER L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE

Le Plan National pour des Achats Durables (PNAD 2022-2025) fixe pour 2025 un objectif de 30% des marchés publics comportant une considération sociale. La Ville de Niort et Niort Agglo ont déjà pris en compte l'intégration de clauses d'insertion dans leurs achats. Cette prise en compte doit se poursuivre en renforçant la communication auprès des différents acteurs afin d'étendre l'action sur de nouveaux marchés et vers d'autres publics et entreprises.

ENJEUX

Promouvoir sur le territoire une conception citoyenne de la commande publique et une concertation renforcée entre les acteurs publics et privés de l'emploi pour lutter efficacement contre le chômage et l'exclusion :

- en soutenant la cohésion sociale par l'insertion économique,
- en construisant des passerelles entre les entreprises et les structures de l'insertion pour favoriser les possibilités d'emploi, l'inclusion sociale, l'accessibilité.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Faire connaître et rassurer les acheteurs sur la démarche de clause d'insertion
2. Poursuivre l'accompagnement de la démarche d'insertion sur toutes les étapes du processus achat : guichet unique d'insertion
3. Identifier et flécher des marchés réservés ou accessibles à l'insertion ou au secteur adapté



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1

FAIRE CONNAÎTRE ET RASSURER LES ACHETEURS SUR LA DÉMARCHE DE CLAUSE D'INSERTION

Action 1 : Faire connaître la valeur ajoutée des marchés ayant inclus une clause d'insertion afin de sensibiliser de nouveaux acheteurs quant à l'intérêt de leur engagement dans cette démarche.

Action 2 : Sensibiliser les acheteurs sur les différents dispositifs d'insertion, la variété des publics concernés, la connaissance des partenaires de l'insertion sur le territoire.

Action 3 : Systématiser la restitution des éléments d'insertion aux services acheteurs : fournir des éléments qualitatifs sur les parcours d'insertion des personnes passées dans le dispositif.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2

POURUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE D'INSERTION SUR TOUTES LES ÉTAPES DU PROCESSUS ACHAT : GUICHET UNIQUE D'INSERTION

Action 1 : Poursuivre l'assistance technique des maîtres d'ouvrage pour inclure et élargir l'utilisation des clauses d'insertion dans leurs marchés.

Action 2 : Poursuivre l'assistance auprès des entreprises en facilitant le recrutement des personnels et la mise en œuvre du dispositif.

Action 3 : Mobiliser et coordonner les partenaires de l'emploi et de l'insertion pour une plus grande efficacité du dispositif au profit des bénéficiaires.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3

IDENTIFIER ET FLÉCHER DES MARCHÉS RÉSERVÉS OU ACCESSIBLES À L'INSERTION OU AU SECTEUR ADAPTÉ

Action 1 : Affiner le sourcing des structures du handicap et de l'insertion avec l'aide des services acheteurs, identifier leurs capacités techniques pour voir si elles peuvent répondre aux attentes de la commande publique.

Action 2 : Sensibiliser et accompagner les acteurs du secteur adapté aux marchés réservés afin qu'ils puissent y répondre.

Action 3 : Réaliser des marchés « test » ou expérimentation ciblant ces structures afin d'analyser ensuite les adaptations nécessaires pour l'acheteur et pour ces structures.



DÉFINIR UNE POLITIQUE D'ACHAT JUSTE ET EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET D'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE

La commande publique a la responsabilité de développer sa dimension citoyenne en incitant les partenaires économiques à lutter contre les discriminations et à développer l'égalité dans l'emploi. Les acheteurs doivent donc veiller au respect, par les fournisseurs, de la réglementation contre les discriminations et valoriser les initiatives positives favorisant l'égalité et l'accès à l'emploi.

ENJEUX

Réduire les inégalités pour prévenir de nouvelles formes de précarité et d'isolement.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Afficher l'engagement et la volonté de la commande publique en faveur de l'égalité F/H
2. Afficher l'engagement et les attentes de la commande publique en faveur de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations
3. Donner la chance aux étudiants et jeunes diplômés de bénéficier d'une première expérience professionnelle valorisante

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1

AFFICHER L'ENGAGEMENT ET LA VOLONTÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ F / H

Action 1 : Rappeler les obligations concernant cette égalité dans les pièces des marchés, afin que les candidats s'intègrent dans cette démarche.

Action 2 : Insérer aux pièces des marchés une clause de progrès relative à l'égalité professionnelle F/H.

Action 3 : Inciter cet engagement égalité F/H sur des activités dites « masculines » dans certains marchés (travaux, transport, collecte de déchets, manutention...).

Action 4 : Proposer des critères pour valoriser les initiatives en faveur de l'égalité F/H.



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2

AFFICHER L'ENGAGEMENT ET LES ATTENTES DE LA COMMANDE PUBLIQUE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Action 1 : Communiquer sur cet engagement lors des sourcing avec les entreprises.

Action 2 : Rappeler les obligations concernant cette lutte contre les discriminations dans les pièces des marchés, afin que les candidats s'intègrent dans cette démarche.

Action 3 : Insérer aux pièces des marchés une clause de progrès.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3

DONNER LA CHANCE AUX ÉTUDIANTS ET JEUNES DIPLÔMÉS DE BÉNÉFICIER D'UNE 1^{ÈRE} EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE VALORISANTE

Action 1 : Développer l'appel aux étudiants pour des besoins en prestations intellectuelles, en mettant en place des conventions avec des écoles pour pérenniser ce partenariat.

Action 2 : Favoriser les dispositifs (clauses, critères) incitant à faire appel à un public de jeunes diplômés dans l'exécution de prestations.

S'ENGAGER À AUGMENTER LES ACHATS SOLIDAIRES ET ÉTHIQUES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE

L'agglomération niortaise est un territoire caractérisé par une forte présence des entreprises de l'ESS. L'économie sociale et solidaire (ESS) est un mode d'entreprendre et de développement économique couvrant tous les domaines d'activité. Les structures de l'ESS ont des valeurs communes : la personne et l'objet social priment sur le capital, l'adhésion au projet est volontaire, la gestion démocratique, la lucrativité est limitée.

Il est possible de réserver des marchés aux structures de l'ESS. La sollicitation de ces structures pour nos achats offre des démarches porteuses de valeurs de solidarité et d'utilité sociale en accord avec une démarche d'achat responsable.

ENJEUX

Valoriser les partenaires qui s'engagent dans une production / une activité solidaire, durable et qualitative.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS)
2. Privilégier les produits issus de filières équitables et de circuits courts





OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1

SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Action 1 : Former les acheteurs aux principes et bénéfices de l'ESS et identifier les structures en capacité de répondre à nos besoins.

Action 2 : Prévoir des marchés ou lots réservés ou adaptés à l'ESS.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2

PRIVILÉGIER LES PRODUITS ISSUS DE FILIÈRES ÉQUITABLES ET DE CIRCUITS COURTS

Action 1 : S'appuyer sur les normes et labels équitables et reconnus (ou équivalents) pour rédiger des spécifications techniques afin d'intégrer dans l'exécution du marché les principes du commerce équitable (production, diffusion...).

Action 2 : Développer le commerce équitable, les circuits courts et les ressources issues de filières durables lors d'achats dans le domaine de l'événementiel et des convivialités.

Action 3 : Développer les mutualisations avec d'autres acheteurs publics pour massifier les achats et soutenir l'offre équitable, les circuits courts et les filières durables.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE À L'ÉCHELLE LOCALE

AXE 3

CE QUI EST DÉJÀ RÉALISÉ

LE COMITÉ PARTENARIAL

Créé en 2011 et co-animé par la Ville De Niort et la Communauté d'agglomération du Niortais, le Comité Partenarial (désigné COPART) permet de réunir les principaux acteurs socio-économiques (associations, entreprises, institutions publiques) implantés sur le Niortais et sensibilisés aux problématiques du développement durable.

Les réunions semestrielles en plénière permettent de faire le point sur le fonctionnement des groupes de travail, ainsi que des perspectives de travaux à engager. Plusieurs groupes de travail animent les échanges au premier rang desquels le groupe de travail Mobilité et le groupe de travail Energies.

LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : LA DÉMARCHE ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT)

En décembre 2020, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre et Niort Agglo ont été lauréats de l'appel à projet EIT de niveau I, proposé par l'ADEME et la Région.

L'intérêt premier de cet appel à projet est d'inscrire l'économie circulaire dans une vision de long terme fondée sur une convergence entre enjeux environnementaux, économiques et territoriaux en complémentarité avec une logique filière, axée produits et matières. Pour y arriver, les deux collectivités sont accompagnées par le réseau SOLTENA « Solutions pour la Transition Ecologique en Nouvelle-Aquitaine ».

Concrètement, il s'agira d'atteindre les objectifs suivants :

- Faire émerger des synergies de flux industriels et adapter les procédés industriels,
- Partager des équipements et des infrastructures,
- Créer des activités intermédiaires,
- Mettre en oeuvre de nouveaux procédés de valorisation des matières,
- Réduire les déchets,
- Coopérer selon des démarches pérennes entre acteurs de filières diversifiées.



LE SPASER S'INSCRIT DANS LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CAN ET DE LA VILLE DE NIORT

➔ Diminuer la dépendance du territoire aux matières premières non locales

➔ Soutenir le maintien et le développement des petits commerces et commerçants indépendants



En lien avec les objectifs de développement durable

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'AXE 3 DU SPASER

1

Faciliter l'accès des entreprises locales et vertueuses à la commande publique

2

Proposer des dispositifs permettant de stimuler l'innovation afin de développer des partenariats locaux

3

Développer une relation partenariale de travail avec les opérateurs économiques dans un souci d'amélioration continue réciproque

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES



- ➔ Augmenter l'attractivité des achats
- ➔ Connaître et qualifier les entreprises/acteurs locaux pour envoyer un signal fort au tissu économique local
- ➔ Simplifier la compréhension des attentes de l'acheteur et faciliter la réponse des candidats aux consultations



- ➔ Accompagner les directions vers des acquisitions innovantes
- ➔ Stimuler l'émergence de solutions alternatives



- ➔ Accompagner les entreprises vers une approche en cycle de vie et coût complet dans leurs propositions commerciales
- ➔ Assurer un suivi partenarial des marchés dans une démarche d'amélioration continue



FACILITER L'ACCÈS DES ENTREPRISES LOCALES ET VERTUEUSES À LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE

La commande publique manque traditionnellement d'attractivité par méconnaissance des opportunités qu'elle offre ou par crainte de l'organisation administrative qu'elle implique.

Le territoire dispose pourtant d'un tissu économique dynamique qui doit être mobilisé au service d'un achat public responsable. Il s'agit donc :

- D'impulser un processus d'échange avec ces partenaires.
- D'attirer les partenaires territoriaux vers notre commande publique par la diffusion d'une information claire sur le potentiel d'activité que représente les marchés publics tout en précisant les attentes de la collectivité en terme de RSE.
- De faciliter l'accès aux marchés publics par des procédures et des rédactions de contrat compréhensibles.

Cette démarche permettra d'accompagner la montée en compétence des opérateurs économiques locaux pour répondre à nos objectifs d'achats et contribuer indirectement à améliorer leur compétitivité pour répondre aux besoins d'autres donneurs d'ordres.

ENJEUX

Favoriser le développement et l'adaptation des entreprises locales aux nouvelles exigences d'achat durable de la collectivité.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Augmenter l'attractivité des achats
2. Connaître et qualifier les entreprises et acteurs locaux pour envoyer un signal fort au tissu économique local
3. Simplifier la compréhension des attentes de l'acheteur et faciliter la réponse des candidats aux consultations



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1

AUGMENTER L'ATTRACTIVITÉ DES ACHATS

ACTION 1 : Proposer une construction contractuelle (par exemple des allotissements) permettant une plus grande concurrence, un accès aux petites entreprises ou un savoir-faire particulier.

ACTION 2 : Mettre en œuvre les outils de la commande publique facilitant la réponse aux consultations et l'exécution des marchés. (groupements d'entreprises, sous traitance,...).

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2

CONNAÎTRE ET QUALIFIER LES ENTREPRISES ET ACTEURS LOCAUX POUR ENVOYER UN SIGNAL FORT AU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

ACTION 1 : Produire un outil répondant aux besoins des acheteurs : un annuaire des entreprises/fournisseurs « responsables » du territoire.

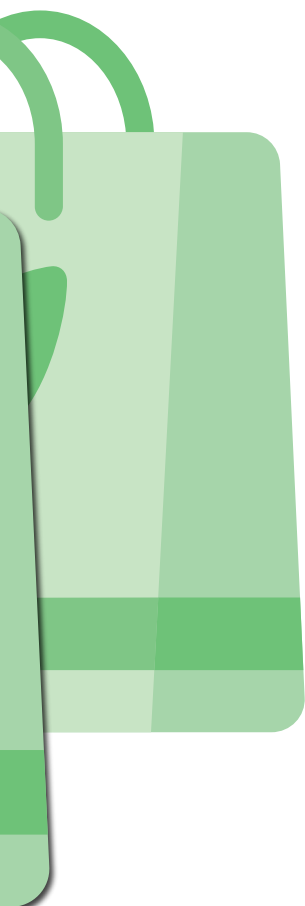
ACTION 2 : Rencontrer les partenaires économiques du territoire pour aboutir à une connaissance mutuelle entre eux et les acheteurs, en leur donnant « envie » de répondre à nos marchés.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3

SIMPLIFIER LA COMPRÉHENSION DES ATTENTES DE L'ACHETEUR ET FACILITER LA RÉPONSE DES CANDIDATS AUX CONSULTATIONS

ACTION 1 : Simplifier les consultations et harmoniser certains documents de réponse.

ACTION 2 : Communiquer aux entreprises un guide « d'aide pour répondre à un marché » lors des phases de sourcing ou lors d'un accompagnement par les chambres consulaires.



PROPOSER DES DISPOSITIFS PERMETTANT DE STIMULER L'INNOVATION AFIN DE DÉVELOPPER DES PARTENARIATS LOCAUX

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE

Les collectivités doivent s'inscrire de manière plus affirmée dans une prospective achat visant à capter les innovations existantes sur leurs territoires. Pour stimuler et profiter de l'innovation locale, il faut préparer nos directions à se questionner sur leurs habitudes et pratiques pour aller vers une démarche plus responsable. Il est nécessaire pour cela d'ouvrir nos cahiers de charges pour ne pas se restreindre à des solutions techniques formatées. Par ailleurs une présentation de nos besoins par une approche fonctionnelle permettra aux fournisseurs de proposer des solutions innovantes aux nouvelles problématiques de développement durable rencontrées par les directions opérationnelles.

Il est donc important d'accompagner les directions dans leur réflexion pour faire émerger des solutions innovantes dans leur organisation interne, seule ou avec d'autres directions, et les achats qui en découleraient (par exemple, faire le choix d'un nouveau matériel innovant, apportant des bénéfices pour l'environnement mais qui va changer les procédés de travail et l'organisation d'un service).

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1

ACCOMPAGNER LES DIRECTIONS VERS DES ACQUISITIONS INNOVANTES

ACTION 1 : Inciter les directions à réaliser un sourcing régulier pour disposer d'une « veille technologique » sur les entreprises.

ACTION 2 : Accompagner les directions pour exprimer une définition fonctionnelle et mutualisée du besoin incitant à des réponses innovantes.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2

STIMULER L'ÉMERGENCE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES

ACTION 1 : Mobiliser les outils de la commande publique pour permettre aux fournisseurs de faire des propositions innovantes.

ENJEUX

Contribuer à la création ou l'évolution d'opérateurs pouvant ainsi répondre aux demandes des collectivités dans l'atteinte de leurs objectifs de développement durable.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Accompagner les directions vers des acquisitions innovantes
2. Stimuler l'émergence de solutions alternatives



DÉVELOPPER UNE RELATION PARTENARIALE DE TRAVAIL AVEC LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES DANS UN SOUCI D'AMÉLIORATION CONTINUE RÉCIPROQUE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE

Le développement d'achats responsables implique une relation équitable et suivie avec les opérateurs économiques. L'objectif est de permettre aux entreprises d'évoluer dans leur démarche de développement durable. Nous devons les accompagner dans le développement d'une offre durable intégrant notamment le cycle de vie de l'achat et son coût complet.

Cela nécessite un suivi des prestations réalisées et d'un bilan régulier permettant de mettre en place des plans de progrès, notamment sur la formation et les compétences des entreprises afin d'aller vers une amélioration continue.

ENJEUX

Développer une relation partenariale permettant une amélioration continue des prestations réalisées.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Accompagner les entreprises vers une approche en cycle de vie et coût complet dans leurs propositions commerciales
2. Assurer un suivi partenarial des marchés dans une démarche d'amélioration continue

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES VERS UNE APPROCHE EN CYCLE DE VIE ET COÛT COMPLET DANS LEURS PROPOSITIONS COMMERCIALES

ACTION 1 : Proposer des cadres de réponses et des outils financiers prenant en compte le coût complet d'un marché selon le cycle de vie de l'achat : conditions de fabrication, gestion des ressources, devenir des matériaux et des équipements en fin de vie et coût lié à cette fin de vie.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2

ASSURER UN SUIVI PARTENARIAL DES MARCHÉS DANS UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

ACTION 1 : Proposer et utiliser des outils de suivi, de bilan et d'évaluation de nos prestataires afin d'améliorer la réalisation du marché.

ACTION 2 : Mettre en place une charte partenariale « Fournisseur responsable » ou équivalent permettant un engagement mutuel d'amélioration continue.



CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE FAVORISANT L'EFFICIENCE, LA SOBRIÉTÉ ET L'AMÉLIORATION CONTINUE

AXE 4

CE QUI EST DÉJÀ RÉALISÉ

Niort Agglo et la Ville de Niort mènent depuis de nombreuses années des programmes politiques et des actions en faveur du développement durable avec notamment le Plan Climat Air Energie Territorial 2018-2024 pour Niort Agglo et le programme Niort durable 2030 pour la Ville de Niort.



INTÉGRER LES ODD DANS LES SERVICES ET LES PROJETS

La Direction Développement Durable acculture et fédère en interne tous les services : animation de séminaires pour l'intégration des ODD dans les services, accompagnement et montée en compétence des chefs de projets.

Pour cela ont été créés en interne des outils méthodologiques sur mesure, des séances participatives en intelligence collective, des jeux interactifs : la création d'une nouvelle démarche de planification, de reporting et d'orientations stratégiques est en cours pour donner une forte impulsion et une meilleure méthodologie à l'ensemble des services.



1
SÉMINAIRE



10 CAFÉS
DES PILOTES
pour la formation au mode projet,
à l'évaluation, à la transition écologique

LE TRAVAIL EN RESEAU AVEC LES COMMUNES

Le Réseau DD des communes

Créé en 2014, le Réseau Développement durable des communes vise à construire une relation de proximité avec les 40 communes de l'agglomération en apportant information, conseil, expertise, ..., sur les sujets de développement durable intéressants les communes. Il est composé d'un élu référent sur les questions énergies renouvelables et développement durable.

En avril 2021, la rénovation énergétique était à l'honneur, que ce soit auprès des particuliers, pour le résidentiel, ou auprès des collectivités pour la rénovation énergétique du patrimoine communal.

En 2023, ce réseau est saisi des problématiques d'achats durables dans le cadre du présent SPASER.

LE SPASER S'INSCRIT DANS LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CAN ET DE LA VILLE DE NIORT

→ Généraliser la participation des habitants du Niortais à l'action communautaire

→ Soutenir le maintien et le développement des petits commerces et commerçants indépendants



En lien avec les objectifs de développement durable

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'AXE 4 DU SPASER

1

Systematiser la réflexion achat responsable et fédérer la communauté des acheteurs publics

2

Promouvoir l'achat responsable auprès des partenaires externes

3

Développer les contributions de la fonction Achat pour améliorer la performance qualitative et financière des marchés

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES



→ Mettre en place et animer la politique d'achats responsables

→ Former et accompagner les acheteurs dans l'achat responsable

→ Sensibiliser à l'achat responsable au sein de la collectivité



→ Associer les partenaires externes à la démarche d'achats responsables



→ Conjuguer la performance économique et responsable des marchés par un meilleur calibrage des besoins et conditions d'achat

→ Établir un observatoire territorial des prix par famille d'achat

→ Accompagner les services dans la définition et le suivi d'objectifs financiers

SYSTÉMATISER LA RÉFLEXION ACHAT RESPONSABLE ET FÉDÉRER LA COMMUNAUTÉ DES ACHETEURS PUBLICS

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE

Mettre en œuvre une politique d'achat responsable va induire des changements de pratiques qui ne seront ni intuitifs ni instantanés. Il est donc nécessaire que l'ensemble des acteurs directs ou indirects du processus d'achat soient sensibilisés, formés et/ou associés afin qu'ils s'approprient la démarche et l'intègrent progressivement dans leurs missions. L'animation de la communauté d'acheteurs, la fixation d'objectifs de progression et le suivi de ceux-ci par le biais d'indicateurs permettront d'assurer un retour régulier à l'ensemble des acteurs, d'entretenir et relancer l'engagement de tous dans un souci d'amélioration continue.

ENJEUX

La réflexion d'achat responsable doit débuter dès la genèse d'un besoin, au moment de sa définition, afin d'identifier les pistes d'optimisation des performances environnementales, économiques et sociétales.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Mettre en place et animer la politique d'achats responsables
2. Former et accompagner les acheteurs dans l'achat responsable
3. Sensibiliser au sein de la collectivité à l'achat responsable



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1

METTRE EN PLACE ET ANIMER LA POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

ACTION 1 : Mettre en place la structure d'animation, de suivi et d'évaluation du SPASER (comités, indicateurs, revue de projets...).

ACTION 2 : Établir une méthodologie d'évaluation des risques, conditions de réussite et opportunités des achats durables dans la programmation annuelle des achats, en focalisant notre action sur ceux répondant aux priorités de la collectivité.

ACTION 3 : Intégrer une participation citoyenne dans les projets structurants et/ou les achats impactants, et en tenir compte dans la programmation annuelle des achats.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2

FORMER ET ACCOMPAGNER LES ACHETEURS DANS L'ACHAT RESPONSABLE

ACTION 1 : Former les acheteurs à la démarche d'achat responsable.

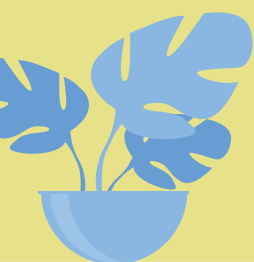
ACTION 2 : Accompagner les acheteurs en construisant différents outils d'aides utilisables sur l'ensemble du processus achat (guide d'achat responsable par famille avec procédures, ajout dans la fiche Marché, concordance entre les pièces techniques et les critères d'analyse, suivi des clauses de progrès...).

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3

SENSIBILISER À L'ACHAT RESPONSABLE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

ACTION 1 : Développer une méthodologie de communication sur le SPASER afin de sensibiliser le plus largement sur la thématique.

ACTION 2 : Constituer un réseau / une communauté d'échanges sur l'achat responsable.



PROMOUVOIR L'ACHAT RESPONSABLE AUPRÈS DES PARTENAIRES EXTERNES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE

Pour développer la politique d'achat responsable il faut parvenir à passer d'une logique de « donneur d'ordre et prestataire » à une logique partenariale de travail et d'amélioration réciproque. La préparation et l'adaptation des entreprises aux attentes des collectivités nécessitent des échanges réguliers avec les acteurs économiques. Proposer des espaces d'information sur nos orientations et intentions d'achat améliorera la capacité décisionnelle et organisationnelle des entreprises pour répondre à nos consultations aujourd'hui et demain.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1

ASSOCIER LES PARTENAIRES EXTERNES À LA DÉMARCHE D'ACHATS RESPONSABLES

ACTION 1 : Communiquer sur la démarche et sur la planification annuelle des marchés grâce aux relais internes et externes en identifiant clairement les consultations et orientations d'achat responsable prioritaires.

ENJEUX

Améliorer l'information des opérateurs économiques sur les besoins à venir de nos collectivités, afin de susciter une plus large concurrence et leur permettre de se préparer et s'adapter aux futures exigences.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Associer les partenaires externes à la démarche d'achats responsables



DÉVELOPPER LES CONTRIBUTIONS DE LA FONCTION ACHAT POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE QUALITATIVE ET FINANCIÈRE DES MARCHÉS

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

PRÉSENTATION DE LA THEMATIQUE

La commande publique est un levier des politiques publiques. Elle doit intégrer la contrainte financière forte que connaît notre collectivité. Une fonction Achat professionnalisée doit se développer afin de travailler avec les directions opérationnelles et les directions finances pour proposer des outils partagés d'aide à la décision permettant d'analyser l'existant et arbitrer les besoins futurs.

ENJEUX

Améliorer la performance économique et qualitative des achats tout en y ajoutant des choix de développement durable.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Conjuguer la performance économique et responsable de nos marchés par un meilleur calibrage des besoins et des conditions d'achat
2. Établir un observatoire territorial des prix par famille d'achat
3. Accompagner les services dans la définition et le suivi d'objectifs financiers



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1

CONJUGUER LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET RESPONSABLE DE NOS MARCHÉS PAR UN MEILLEUR CALIBRAGE DES BESOINS ET DES CONDITIONS D'ACHAT

ACTION 1 : Accompagner les directions dans une bonne définition fonctionnelle de leurs besoins, sans sous ou sur qualité.

ACTION 2 : Proposer des modèles d'évaluation de la performance économique des achats en coût global.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2

ÉTABLIR UN OBSERVATOIRE TERRITORIAL DES PRIX PAR FAMILLE D'ACHAT

ACTION 1 : Proposer un modèle de tableau de suivi des prix et le mettre à la disposition des acheteurs.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3

ACCOMPAGNER LES SERVICES DANS LA DÉFINITION ET LE SUIVI D'OBJECTIFS FINANCIERS

ACTION 1 : Utiliser l'observatoire des prix par famille d'achat pour définir des objectifs financiers et faciliter les préparations budgétaires.

ACTION 2 : Systématiser les négociations pour rapprocher les offres du juste besoin.

LES INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL

AXE 1

S'engager dans des achats écologiquement responsables

% de marchés intégrant une considération de développement durable

•

% de véhicules légers achetés à faible ou très faible émission

•

% de véhicules poids lourd et engins achetés à faible ou très faible émission

•

% de marchés prenant en compte une considération sur les économies de ressources

•

% de marchés prenant en compte une considération sur le changement climatique

•

% de marchés prenant en compte une considération sur la biodiversité et la santé

•

Part d'énergie verte achetée dans l'achat global d'énergie

AXE 2

Développer les dimensions sociales et éthiques des achats

% de marchés intégrant une considération sociale

•

Montant de marchés confiés au secteur de l'ESS

•

Montant des achats éthiques et/ou équitables

•

Nombre d'heures d'insertion

•

Montant des marchés réservés au handicap et/ou l'insertion

•

Répartition Femmes/ Hommes dans l'insertion

AXE 3**Contribuer au développement d'une économie responsable à l'échelle locale**

Nombre d'offres reçues par catégorie d'achat

-

Nombre de marchés attribués aux entreprises présentes sur Niort Agglo, le département des Deux-Sèvres et la Région Nouvelle-Aquitaine

-

Part de marchés attribués aux PME/artisans

-

Nombre de procédures générant une solution innovante

-

Nombre de procédures avec documents de consultation simplifiés

AXE 4**Construire une gouvernance favorisant l'efficacité, la sobriété et l'amélioration continue**

Nombre d'acheteurs formés aux achats durables

-

Nombre de projets d'achat accompagnés par la chargée de mission achat durable

-

Nombre de marchés avec sourcing préalable

-

Nombre de procédures avec négociation

2024 sera une année « état zéro » qui permettra de fixer des objectifs chiffrés dès 2025 et pour les années à venir.

D'autres indicateurs pourront venir compléter ces 1^{ers} indicateurs.

Nos actions prioritaires se focaliseront en 2024 sur la formation des acheteurs, la réalisation d'état des lieux d'actions à venir et la poursuite d'actions déjà engagées.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

140 rue des Equarts - CS 28770 - 79027 Niort Cedex

Tél. : 05 17 38 79 00

Site web : www.niortagglo.fr

Facebook : Niort Agglo

Instagram et X : @NiortAgglo



niortagglo
Agglomération du Niortais

